

Bilan Qualité 2009

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli
et entérocoques/100ml

5 résultats conformes sur 5 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 18.8 °F -
maxi : 21.5 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 15.7 mg/l -
maxi : 22.7 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : mg/l - maxi
: mg/l

Teneur non mesurée, ni suspectée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0
µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



► Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimentés en eau potable par le **réseau Moyen-service de GILLONNAY**, dont les installations sont exploitées en régie directe, par la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers.

Origine de l'eau :

L'eau provient du captage gravitaire de Pavassière, qui se situe sur la commune de Gillonnay.

Traitement :

L'eau distribuée est traitée par un dispositif de désinfection à base de rayonnements ultraviolets.

Nos conclusions

L'eau distribuée par la Communauté de commune du Pays de Bièvre-Liers, sur le **réseau du moyen service de GILLONNAY**, au cours de l'année 2009, a présenté une qualité bactériologique satisfaisante; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les autres paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.